



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Donner de l'importance aux droits de l'enfant : promouvoir la coopération entre les parlements et le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Réunion d'information en ligne pour les parlementaires organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

Jeudi, 15 février 2024

14:00 – 16:00 HNEC (Heure de Genève)

CONTEXTE

Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir les droits de l'enfant, l'Union interparlementaire s'engage de manière croissante aux côtés du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. L'UIP et le Comité des droits de l'enfant ont officiellement établi, le 2 février 2023, un partenariat dans l'objectif de promouvoir de plus fortes synergies entre les parlements et le Comité des droits de l'enfant.

La réunion d'information en ligne aura pour objet de préciser, à l'intention des parlementaires, la manière dont ils peuvent, dans le cadre de leurs pouvoirs constitutionnels, contribuer à faire progresser les droits de l'enfant, y compris par l'adoption de plans stratégiques parlementaires ainsi que par un soutien aux travaux du Comité des droits de l'enfant. Par ailleurs, il s'agira de réfléchir à la manière dont les parlementaires peuvent assurer un financement public adéquat pour la promotion et la protection des droits de l'enfant. Enfin, la réunion d'information sera l'occasion d'échanger sur les meilleures pratiques parlementaires en matière de promotion des droits de l'enfant et de contribution des parlements aux travaux du Comité des droits de l'enfant.

La réunion d'information se veut interactive et se tiendra en ligne en anglais. Des services d'interprétation vers le l'arabe, l'espagnol et le français seront assurés.

PROGRAMME PROVISOIRE

Jeudi, 15 février 2024

14:00

Allocutions de bienvenue

- M. Martin Chungong, Secrétaire général de l'Union interparlementaire (UIP)
- Mme Ann Marie Skelton, Présidente du Comité des droits de l'enfant (CRC)

14:10 - 14:40

Première partie : Faire des droits de l'enfant une réalité : le rôle de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et du Comité des droits de l'enfant

Bien qu'elle ait été ratifiée par la quasi-totalité des pays, la Convention relative aux droits de l'enfant n'est pas encore pleinement mise en œuvre à l'échelon national. Il est donc essentiel que les parlementaires la connaissent mieux ainsi que le rôle particulier qu'ils peuvent jouer pour faire progresser les droits de l'enfant.

Pendant cette première partie, les participants seront informés sur l'objet et la portée de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Des informations leur seront également données sur le fonctionnement du Comité des droits de l'enfant et sur les différentes contributions que les parlements peuvent apporter à la procédure d'établissement de rapports du Comité, tant en ce qui concerne la rédaction du rapport, sa présentation devant la Comité que la mise en œuvre des recommandations formulées par celui-ci après examen.

Modérateur : M. Rinchen Chopel, Membre du Comité des droits de l'enfant (CRC)

- Mme Sophie Kiladze, Vice-Présidente du Comité des droits de l'enfant (CRC)
- M. Rogier Huizenga, Responsable du programme des droits de l'homme (UIP)

14:40 - 15:10

Deuxième partie : Promouvoir les droits de l'enfant : assurer des financements publics adéquats

Tant la Convention relative aux droits de l'enfant que les Objectifs de développement durable (ODD) fixent des objectifs pour la mise en œuvre des droits de l'enfant. Pourtant, de nombreux enfants ne sont toujours pas à l'abri de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme, de la maladie, de la discrimination, de l'exploitation et de la traite, du travail et du mariage forcés, entre autres violences. Il est donc urgent de redoubler d'efforts pour que davantage de fonds soient consacrés à la lutte contre ces défis cruciaux.

Dans cette partie, les participants sont invités à réfléchir aux moyens de mettre à profit leur fonction en matière d'allocation de budgets pour promouvoir efficacement les droits de l'enfant.

Modératrice : Mme. Thuwayba al Barwani, Membre du Comité des droits de l'enfant (CRC)

- M. Alberto Musatti, Spécialiste politique sociale, Cadre pour les finances publiques en faveur des enfants (UNICEF)
- Mme Emma Muteka, Députée, Vice-présidente de la Commission parlementaire permanente de la santé, de la protection sociale et du travail (Namibie)

15:10 - 16:00

Troisième partie : Echange de bonnes pratiques et discussion interactive

Pendant cette partie, les participants (parlementaires) échangeront sur leurs meilleures pratiques en matière de promotion des droits de l'enfant et de coopération avec le Comité des droits de l'enfant. Les questions suivantes guideront la discussion :

Modérateur : M. Rogier Huizenga, Responsable du programme des droits de l'homme (UIP)

- En quoi le parlement est-il engagé dans la promotion des droits de l'enfant ?
- Que peuvent faire l'UIP, le Comité des droits de l'enfant, l'UNICEF et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour renforcer cet engagement ?
- Quelles sont les expériences des participants en matière de participation au processus d'établissement de rapports au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant ?
- Les participants peuvent-ils indiquer les difficultés qu'ils ont rencontrées et les possibilités qui leur ont été offertes dans le cadre de cet engagement ?

16:00

Levée de la séance